

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3161)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par
M. Brindeau

ARTICLE 1

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« enfant »

le mot :

« adopté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel remplace le terme "enfant" par le terme "adopté" qui est plus approprié puisque l'adopté n'est pas forcément un enfant.